

Les hommes et les femmes ne sont pas égaux devant la formation en entreprise

LE RÉSUMÉ

Près d'un milliard d'euros: telle est la somme consacrée, en 2015, à la **formation des travailleurs** par plus de 17.000 entreprises examinées par la société Bisnode.

Sur les 1,2 million de collaborateurs concernés, **plus de la moitié ont bénéficié d'une ou plusieurs formations** l'année dernière.

Avec des différences selon le sexe. Les femmes sont plus nombreuses à avoir suivi des formations, mais celles-ci étaient, en moyenne, plus courtes et meilleur marché.

BENOÎT MATHIEU

En 2015, les femmes ont davantage bénéficié de formations dans le cadre de leur entreprise que les hommes. C'est l'un des constat qui ressort de l'étude menée par Bisnode. Cette société spécialisée dans l'analyse de données a décortiqué, pour les années 2013, 2014 et 2015, les bilans – et le volet social qui les accompagne – déposés par un peu plus de 17.000 entreprises belges, pesant quelque 1,2 million de travailleurs.

Au total, ces entreprises ont investi en 2015 près d'un milliard d'euros, ce qui s'est concrétisé par 19,4

millions d'heures de formation en 2015 – les chiffres des crûs 2013 et 2014 sont relativement similaires, indique-t-on chez Bisnode.

À ce stade, deux remarques s'imposent. Par formation, Bart Vanbaelen, *business unit manager* chez Bisnode, entend formation «officielle». «Cela signifie que les initiatives moins formelles, voire informelles, telles que la tenue de conférences, le coaching ou encore la participation à des ateliers ne sont pas reprises dans cette étude.» Et puis, l'addition totale d'un milliard comprend non seulement le coût de la formation, mais aussi le salaire ainsi que les charges sociales des travailleurs car quand il étoffe ses connaissances, un collaborateur ne «produit» pas et continue à être payé. Cela ne découle pas d'un choix méthodologique, explique Bart Vanbaelen, mais simplement du fait que c'est ainsi que les entreprises présentent les données dans leur bilan social. Il n'est donc pas possible de distinguer ce qui, dans ce milliard en question, relève du coût de la formation en soi ou du salaire «normal» des personnes formées.

Cinq jours par an

En 2015, donc, plus d'un travailleur sur deux a bénéficié de cet investissement. Dans les 17.000 et quelques entreprises examinées, près de 785.000 collaborateurs sont ainsi passés par la case «formation», à une ou plusieurs reprises. Évidemment,

toutes les sociétés ne se ressemblent pas. «Il existe de grandes différences entre elles», analyse Bart Vanbaelen. Les 191 plus grandes sociétés de notre échantillon ont pris en charge 43% du coût total et emploient 39% de tous les travailleurs qui ont suivi une formation.» Ajoutons que ce sont les sociétés comptant entre 500 et 999 personnes qui offrent les formations les plus coûteuses par tête de pipe.

Rappelons qu'en Belgique, enrichir le savoir de leurs travailleurs fait partie des obligations des entreprises. L'entièreté du secteur privé est en effet tenu d'y consacrer au moins 1,9% de sa masse salariale totale. Une obligation qui n'a pas toujours été suivie dans tous les secteurs. Si la loi prévoit des sanctions en cas de manquement (une cotisation patronale complémentaire de 0,05% au bénéfice du financement du système de congé-éducation payé), celles-ci ont toutefois été invalidées en 2015 par la Cour constitutionnelle. De sorte que, depuis lors, les contrevenants ne sont plus «punis».

De toute façon, l'objectif est appelé à changer. Dans sa réforme sur le «travail faisable» approuvée fin octobre par le gouvernement Michel, le ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V) a remplacé la norme de 1,9% de la masse salariale. À l'avenir, les entreprises devront proposer cinq jours de formation par an et par temps plein.

EN 2015, PLUS D'UN TRAVAILLEUR SUR DEUX A BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION

